



Ludovic-Trarieux International Human Rights Prize 2017
Prix International des droits de l'homme Ludovic-Trarieux 2017
Premio Internacional de Derechos Humanos Ludovic Trarieux 2017
Internationalen Ludovic-Trarieux-Menschenrechtspreis 2017
Prêmio Internacional de Direitos Humanos Ludovic Trarieux 2017
Premio Internazionale per i Diritti Umani Ludovic Trarieux 2017
Ludovic Trarieux Internationale Mensenrechtenprijs 2017

Depuis/Since/Desde/Dal/Sinds 1984

Cérémonie de Remise du
XXIIème Prix International des Droits de l'Homme "Ludovic-
Trarieux" 2017

Mohammed al-Roken
(Émirats Arabes Unis)

VENISE

Palazzo Cavalli-Franchetti

10 novembre 2017

Remerciements à
Federico Cappelletti
Marianna de Giudici
Annamaria Marin



The
Ludovic-Trarieux
International Human
Rights Prize

VENISE - Palazzo Franchetti, 10 novembre 2017

XXIIème Prix International des droits de l'homme Ludovic-Trarieux 2017

La cérémonie de remise du XXIIème Prix International des Droits de l'Homme Ludovic-Trarieux 2017 à M. Mohammed al-ROKEN (Emirats Arabes Unis), Présidée par Madame Annamaria MARIN, Presidente della Camera Penale Veneziana a eu lieu le 10 novembre 2017 à l'Institut Vénitien des Sciences Arts et Lettres, Palazzo Franchetti, à Venise (Italie).

Mention spéciale réservée à un Barreau

La cérémonie a été précédée d'un « Hommage au Barreau du Baloutchistan », désigné cette année comme « *Mention spéciale réservée à un Barreau* », accordée par le Jury, qui a été prononcé par Me Thierry BONTINCK (Bruxelles).



Lors de sa délibération qui s'est tenue à Rome le 27 mai 2017, le jury du Prix Ludovic Trarieux a tenu dans une mention spéciale à rendre hommage au Barreau du Baloutchistan à côté de la remise du prix 2017 à Me al-Roken.

Nous sommes à Quetta, la capitale du Baloutchistan, la plus vaste des quatre provinces fédérées du Pakistan, à la frontière de l'Afghanistan et de l'Iran. A la pauvreté de la population s'ajoute les vellétés séparatistes cruellement réprimées par l'armée, la présence de nombreux groupes islamistes, les Talibans par sa faction Jamaat-ul-Ahraar et Daesh notamment. Les autorités civiles sont perçues comme corrompues. Au cœur de cet environnement délétère de plusieurs millions d'habitants, une petite communauté très unie de 300 avocats. Unie et forcément, viscéralement, indépendante. Dans cette région du monde où la presse internationale n'a quasiment pas accès, les avocats jouent un rôle essentiel. D'abord, dans l'exercice quotidien de leur métier : en défendant, malgré la corruption, malgré les stigmates du fanatisme religieux, convaincus qu'ils sont de la force du droit, mais aussi en dénonçant courageusement les abus.

Au Baloutchistan, comme hélas partout au Pakistan, les avocats sont des cibles parce qu'ils incarnent la liberté, l'indépendance, le contrepouvoir à toute autorité, qu'elle soit légitime ou non. Parce qu'ils se dressent aux côtés de celui qui doit être défendu.

Mais ce qui s'est passé ce 8 août 2016 à Quetta est sans précédent dans les sinistres annales des avocats assassinés, persécutés, massacrés dont nos Instituts s'imposent comme devoir d'honorer les mémoires et de prolonger les combats.

Ce jour-là, le bâtonnier Bilal Anwar Kasi, 46 ans, éminent pénaliste, se rend au Palais de justice. Quelques jours plus tôt, il a fermement dénoncé les assassinats ciblés survenus à Quetta au cours des dernières semaines. Des assassinats qui avaient spécifiquement visés des avocats parfois des journalistes. Il a exigé l'arrestation des assassins par les autorités civiles et annoncé une grève de deux jours dans tous les tribunaux.

Ce jour-là, le bâtonnier Kasi ne rejoindra pas son audience au Palais de justice. Il sera abattu de 10 balles dans le corps rejoignant le Panthéon des bâtonniers tués dans l'exercice de leur fonction parce que, par devoir, par vision de leur mandat et de leur rôle, ils ont osé opposer un « NON » à la force aveugle. Comment ne pas penser ici au bâtonnier Tahir Elçi de Diyarbakir abattu le 28 novembre 2015 alors qu'il s'apprêtait à dénoncer la violence dans sa ville ? Comment ne pas penser au bâtonnier de mon barreau, Me Louis Braffort, assassiné à la veille de la libération de Bruxelles le 29 août 1944 par des collaborateurs rexistes parce qu'il avait refusé de transmettre à l'occupant la liste des avocats juifs en vue de procéder à leur radiation. Se sentant menacé, il avait refusé de quitter son poste et de se cacher expliquant que « si je me cache, celui qui me remplacera courra les mêmes risques que moi ».

Ils ont été, parmi bien d'autres, condamnés à mourir parce que leur conscience leur dictait de s'élever contre tout ce qui heurte le droit, la justice, l'humanité pour citer Ludovic Trarieux.

Et ce jour-là, à Quetta, la petite communauté des avocats est très vite informée du lâche assassinat qui vient de frapper leur dirigeant. Comme partout dans le monde, les avocats aiment à se rassembler, comme nous ce soir pacifiquement, pour exprimer leur colère, leur combat, leur deuil en l'occurrence.

Ils sont plusieurs centaines devant l'hôpital de Quetta où gît le corps, sans vie, criblé de balles, du bâtonnier Kasi. C'est de ce rassemblement d'acteurs de la justice que profiteront Daesh et les talibans, dans une revendication commune inédite, pour y envoyer un kamikaze faire exploser sa charge explosive au milieu des avocats rassemblés dans la tristesse. L'enquête le démontrera : ce sont bien les avocats qui étaient essentiellement visés ce jour-là à Quetta.

Voici le récit de cette tragique journée du 8 août 2016, la journée des martyrs de la justice du Baloutchistan. Entre 54 et 63 avocats sont morts ce jour-là à Quetta. 150 des 300 avocats du barreau du Baloutchistan ont été tués ou blessés dans l'attaque. L'ancien secrétaire de l'Ordre des avocats, Me Attaullah Langov, miraculeusement survivant évoquera ce jour-là « un vide qui ne sera jamais comblé de notre vivant ».

Ce vide, nous le ressentons aujourd'hui au moment de leur rendre hommage. Et j'aimerais ici, devant vous tous, debout, égrainer les noms des victimes ceux qui ont été identifiées en pensant bien sûr à toutes les autres également. A l'issue de cette énumération, je vous demanderai de les applaudir comme sans doute ils l'ont fait pour leur bâtonnier le 8 août 2016 à Quetta devant l'hôpital civil.

Hommage
à
Mohammed al-Roken
(Émirats Arabes Unis)



L’HOMMAGE DES BARREAUX EUROPEENS

Vize-Präsident Dr Bilinç ISPARTA – Berlin (au nom de Berliner Rechtsanwaltskammer)*

Pt Anton Giulio LANA – Roma (au nom de l’UFTDU)*

Mrs S. REIJNDERS-SLUIS
au nom de Amsterdamse Orde van Advocaten



“Mister President, Dean, mister al-Saqer, colleagues, ladies and gentlemen

Thank you very much for the opportunity to express, on behalf of the Amsterdam Bar Association, our great respect to mr. Mohammed al- Roken, and also to you, mr. al-Saqer, for all the efforts you made to defend human rights and the rule of law despite the serious risks and the increasing repression in the United Arab Emirates.

Among other things, due to a letter you, and many others, wrote to the president of the United Arab Emirates, in which you asked to perform the law, by organizing free elections for the parliament and to establish an independent judiciary, Mr. Al-Roken was detained as part of a campaign of mass arrests of human rights defenders, judges, academics and student leaders.

On July 2, 2013 Mr. Al-Roken was sentenced to a 10-year prison term convicted of “establishing an organisation that aims at overthrowing the government”.

The trial, known as the “UAE 94” trial, was condemned by the international community for its lack of fairness and due process.

The United Arab Emirates are since its foundation member of the United Nations. On this very moment they are member of the United Nations Human Rights Council.

In 1990 the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders adopted the Basic Principles of the Role of Lawyers.

Article 23 says: Lawyers like other citizens are entitled to freedom of expression, belief, association and assembly.

In particular, they shall have the right to take part in public discussion of matters concerning the law,

the administration of justice and the promotion and protection of human rights and to join or form local, national or international organizations and attend their meetings,

without suffering professional restrictions by reason of their lawful action or their membership in a lawful organization.

This is exactly what Mr. al-Roken did, he took part in the public discussion of matters concerning the law, the administration of justice and the protection of human rights and asked to perform the law, but although the Emirates are member of the Human Rights Council, they don't subscribe the rules.

May this Prize wake up the government of the United Arab Emirates to secure the rights of their citizens and lawyers and give a sign by an immediate and unconditional release of Mr. al-Roken.

It is very cynical that the eyes of the world are focused this weekend on Abu Dhabi, because the annexe of the French museum “Louvre” will be opened, while there is no interest for the human rights situation at all.

All my respect to Mr. al-Roken for his courage and persistence!!

Avv. Corrado De MARTINI

Au nom de l'Union Internationale des Avocats



“Monsieur le Président, Messieurs les Présidents, chères Consœurs, chers Confrères

Je suis particulièrement heureux de pouvoir aujourd’hui participer à la cérémonie de remise du Prix Ludovic Trarieux à notre Confrère Mohammed al-Roken.

J’ai personnellement connu le Confrère al-Roken, qui était devenu membre de l’U.I.A. Union Internationale des Avocats. Pendant ma présidence de l’U.I.A. al-Roken était devenu Vice-président du Comité National U.I.A. de son Pays.

L’U.I.A. conduit une activité continue de défense et d’aide pour les avocats en péril: une structure de l’Union, dénommée “Défense de la Défense” gère tous les jours, faisant suite aux appels qu’on reçoit, les dossiers qui concernent les avocats qui - dans plusieurs Pays du monde - subissent des agressions, des menaces, des représailles et d’autres attaques contre leur liberté personnelle et même contre leur vie.

Mohammed al-Roken était très intéressé à toutes ces activités: il était manifestement un défenseur et un militant de la défense des Droits Humains.

Les agressions et les attentats contre les avocats sont malheureusement une réalité constante dans tous les Pays de démocratie imparfaite: on a écouté aujourd’hui quelle est la situation en Syrie. Mais des situations tout-à-fait pareilles se sont vérifiées, et se vérifient aussi - par exemple - en Turquie et dans plusieurs Pays de l’Afrique et de l’Amérique du Sud et du Centre.

On a trop souvent vérifié qu’il est suffisant d’accepter la défense d’un défenseur des Droits Humains, ou - ce qui est bien pire - d’un opposant du gouvernement pour être toute de suite accusé d’être un terroriste ou un criminel, et pour ces raisons être emprisonné avec des charges d’extrême gravité et avec le risque de perdre même le droit d’exercer la profession d’avocat.

C’est un phénomène très fréquent, qui reste néanmoins incompréhensible et injustifiable au point de vue de la logique et de la rationalité, bien avant qu’au point de vue des Droits Humains.

Pourquoi ? Une réponse à cette question on peut la trouver dans les mots prononcées par une autre Consœur à l’occasion de la remise de son Prix Ludovic Trarieux en 2014, Mahienour el-Massry: *“Etre avocats ouvre les yeux sur toutes les injustices dans la société”*

Si on décide de s’opposer aux injustices, ou simplement de garantir la défense d’un accusé - qui est quand même un droit pour tout accusé - en réalité on crée des obstacles que les régimes et les gouvernements “forts” ne peuvent pas accepter.

al-Roken a subi le destin de tous les avocats qui prétendent de faire respecter les Droits Humains, quelle que soit la forme du gouvernement et les caractéristiques de l'État.

Nous tous devons rendre des remerciements particuliers au Bâtonnier Favreau pour son engagement depuis tous ces années à animer le Prix Trarieux.

Ce Prix nous rappelle :

- qu'on ne peut pas cesser de défendre les Droits Humains et en particulier le droit de défense et le droit à un procès équitable
- qu'il faut continuer à être présents et actifs
- qu'il faut - finalement - continuer à croire que ce monde peut devenir meilleur de ce qu'il est maintenant.

Discours de Monsieur le bâtonnier
Grégoire MANGEAT,
au nom de l'Ordre de Avocats de Genève)



Mes chers Confrères, mes chers amis,

Je veux vous remercier de cette belle cérémonie et de l'occasion qui nous est donnée de célébrer Mohammed Al-Roken, mais aussi de signifier publiquement notre foi dans un monde meilleur, capable tout à la fois de conjurer ses peurs et de respecter scrupuleusement les Droits de l'Homme.

Le Barreau de Genève peut concevoir de justes fiertés de voir figurer son nom à côté de celui de tous les barreaux qui, depuis plus de 30 ans, font la richesse du Prix Ludovic-Trarieux.

Merci infiniment, cher Bertrand Favreau, de l'énergie généreuse et communicative que vous insufflez à

ce prix.

Si les lauréats donnent à ce prix sa raison d'être, c'est votre foi, Monsieur le Bâtonnier Favreau, qui irradie la communauté de ceux qui croient encore à l'impérieuse nécessité des Droits humains.

Nos enthousiasmes et nos convictions ne doivent cependant pas être aveugles.

Nous le voyons autour de nous, les signes s'accumulent et suggèrent que nous serions entrés dans des temps plus troublés.

Le monde fait des choix radicaux.

Des brutes viriloïdes à la psychologie fruste convainquent les électeurs, en Suisse pas beaucoup moins qu'ailleurs.

La Turquie se dékémalise et enferme des milliers de juges et d'avocats.

La Hongrie vote la détention systématique des migrants dans des camps fermés. Les avocats français doivent rappeler à un public, pourtant globalement toujours plus éduqué, que la défense est d'autant plus importante que l'homme est honni, qu'il est seul, et que la souffrance des victimes est immense.

Il y a quelques mois, un professeur de l'Université de New-York évoquait l'érosion des démocraties, à l'occasion d'une conférence donnée à la Maison de la Paix à Genève.

Et, très récemment, dans un article scientifique dont la presse s'est faite l'écho, des criminologues ont établi que c'est le populisme pénal qui aurait irrigué – et continuerait d'irriguer le populisme politique.

Nous croyions, et c'était là l'explication confortable de nos impuissances, ... nous croyions que le populisme pénal n'était qu'une conséquence, qu'une simple manifestation d'un mouvement politique beaucoup plus large.

Mais les criminologues nous disent que le populisme pénal serait au contraire aux origines, comme le liquide nourricier de ce populisme politique qui défie les raisons.

Le politique et les juges, mais aussi nous-mêmes, avocats, sommes désormais avertis : c'est notre terrain de jeu quotidien qui serait le laboratoire des désagrégations.

Dans ces obscurcissements la voix des avocats compte plus que jamais. Elle est importante. Nous devons continuer de l'exprimer avec force.

Contre la piteuse reculade de l'intelligence critique.

Contre les narrations empoisonnées.

Contre les approximations vaporeuses.

Contre les enfumages qui précèdent les trahisons.

Contre les outrances que commandent désormais les séductions.

Contre la montée des post-vérités judiciaires, qui nous invitent à préférer l'erreur qui plaît à la réalité qui dérange.

Nous voilà tous investis d'un double rôle : celui de défendre les avocats qui, comme Mohammed Al-Roken, sont empêchés, malmenés, persécutés, quand ils ne sont pas assassinés, sur les champs crépusculaires des droits humains.

Mais nous voilà également investis du rôle de défenseur de l'essentiel, chez nous, là où tout devrait être a priori plus facile.

Nous voilà, nouveaux avocats à contre-courant qu'appellent les circonstances du moment.

Merci, chers amis italiens, de votre bel accueil.

Genève est engagée.

Genève est aux côtés de Mohammed Al-Rokel.

Genève est à vos côtés, pour tous vos combats futurs. »



Monsieur le Bâtonnier SCULIER,
Au nom de l'Ordre français des Avocats au barreau de Bruxelles



« Je voudrais tout d'abord me tourner vers vous, Monsieur le président Favreau, pour vous remercier de me permettre de prendre la parole dans ce magnifique palais vénitien, à l'occasion de la remise du Prix Trarieux à Maître Mohammed al-Roken.

Je dis à dessein « Maître » pour souligner qu'à mes yeux, il est toujours avocat. Il est même devenu, pour les épreuves qu'il a endurées et qu'il continue à endurer, un symbole pour notre profession.

Intervenir aujourd'hui est en effet pour moi un honneur et une occasion privilégiée de rappeler l'attachement profond du barreau de Bruxelles aux valeurs que Me al-Roken a défendues et défend toujours malgré les conditions extrêmes dans lesquelles il est

plongé.

Je voudrais exprimer mon émotion et mon admiration.

Mon émotion face aux souffrances et aux épreuves endurées par Me al-Roken.

One could not imagine more significant a contrast that the one between this magnificent palace where we are and the al-Rezin jail where Me al-Roken is imprisoned for totally unacceptable reasons and after a total lack of fair trial and of due process. Que ce contraste soit vécu comme un symbole mettant encore plus en lumière la pénibilité des épreuves subies par Me al-Roken. Interdiction d'exercer la profession d'avocat, dix ans d'emprisonnement dans un bâtiment carcéral de sinistre réputation, détérioration de la santé physique de Me al-Roken, en espérant que le Prix Trarieux puisse contribuer à apporter un baume à la détresse morale qui doit être la sienne.

Je vous aussi exprimer mon admiration.

D'autres intervenants ont exposé ou exposent encore, mieux que moi, le parcours et les épreuves endurées par Me al-Roken.

Mon admiration est celle que nous éprouvons tous devant son courage et sa persévérance.

Me al-Roken s'est battu pour que des citoyens de son pays vus comme des opposants, sinon des traîtres, aient droit à la liberté d'expression (que Me al-Roken a invoquée pour lui-même) et à une juste défense (que Me al-Roken n'a pas eue pour lui-même).

Tout être humain aspire à un idéal de justice et aspire également à pouvoir être entendu pour faire valoir cet idéal de justice. Ceci est une valeur universelle comme les droits de l'Homme dont les déclarations sont les enfants du Siècle des Lumières.

Loin de la lumière, Me al-Roken est plongé dans les ténèbres.

Ténèbres d'un pouvoir politique qui se reconnaît les valeurs universelles dont j'ai fait état. Ténèbres d'une justice partielle et sourde.

Ténèbres d'une décision injuste, attentatoire à sa liberté, à son intégrité physique, à sa profession. Ténèbres d'une prison cruelle où les conditions de détention sont indignes.

Mais dans ces ténèbres luit une lumière, en vérité une immense lumière, porteuse d'espoir et de dignité humaine.

Cette lumière, c'est Me al-Roken qui l'incarne. »

M. Basile ADER
Vice bâtonnier du barreau de Paris



Je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui et de représenter mon Barreau, le Barreau de Paris, qui par son Institut des droits de l'Homme, est un des membres fondateurs de la Convention. Le Barreau de Paris a toujours été très présent auprès des avocats en danger car la défense est universelle. Et nous, Avocats parisiens, nous pouvons aujourd'hui exercer notre métier en quasi-pleine sécurité, nous avons beaucoup d'admiration pour nos confrères et dans tant de pays du monde encore, risquent leur liberté, voire leur vie, par le simple fait qu'ils exercent leur métier. Nous rendons donc hommage à notre confrère Mohammed al-Roken, qui est aujourd'hui emprisonné à Abu Dhabi, depuis 5 ans, parce qu'il a eu le courage de défendre des opposants politiques. Son nom vient s'inscrire sur une liste magnifique dont le premier, faut-il le rappeler, est Nelson Mandela... «



M. le bâtonnier Bertrand FAVREAU

(Président du Jury)

“Devenir tout ce que nous voulons être”

Quelque résonnance secrète, à n'en pas douter, voulait que ce prix soit remis un jour, ici dans ce palais qui fut pendant plus d'un quart de siècle la propriété du duc de Bordeaux, plus connu sous le nom de comte de Chambord, qui y vécut de 1847 à 1866.

Mais il est une raison plus impérieuse encore pour que le prix de cette année y soit célébré puisque c'est ici le palais des métamorphoses toujours recommencées.

Métamorphose du nom, chacun le sait, puisque, si tous les palais de Venise ont vocation à changer de nom, à les jumeler ou les cumuler, celui-ci plus que tout autre a varié au gré de certains de ses propriétaires. Il aurait pu, à vrai dire, porter le nom de Marcello qui voulut y construire une demeure, à l'angle du rio dell'Orso, ou celui des Gussoni – qui y vécurent pendant trois siècles à l'étage surplombant le piano nobile des Cavalli – aussi bien que celui de Cavalli ou bien de Franchetti, qui n'en fut le possesseur que pendant quelque 40 ans...

Toutefois, cela ne revêt, il est vrai, que peu d'importance puisque le palais au cœur duquel nous sommes réunis aujourd'hui n'est plus celui des origines. Il a connu cette période où John Ruskin avait cru voir, sans doute à tort, le “glas de l'architecture vénitienne et de Venise elle-même”. Elle ne marquait pas une fin mais recelait déjà la nouvelle naissance du style gothique en plein cœur du XIXe siècle.

Car ce Palazzo, qui fut Cavalli pendant près de trois siècles, n'est en réalité que le lieu d'une recreation continue depuis la disparition des familles d'origine et de leurs héritiers directs.

D'abord celle, sans lendemain, du jeune archiduc Frédéric d'Autriche, qui eut à peine le temps de rêver le rénover avant d'y mourir d'une jaunisse à l'âge de 27 ans, peu de temps après l'avoir acquis. Aussitôt après, celle du duc de Bordeaux, ou comte de Chambord si vous préférez, et de sa petite cour légitimiste, lorsqu'il en fit, en 1847, son palais d'exil et le transforma autant à l'extérieur, par la création du jardin sur l'emplacement d'un chantier de gondoles, qu'à l'intérieur où nous nous trouvons, au point que le marquis de Belleval, jeune hobereau picard, “attaché” au service d'honneur du prince, ne pourra s'empêcher de marquer ce renouveau, en écrivant : “On a métamorphosé l'intérieur pour l'adapter aux exigences modernes.”

Pourtant, il ne s'agissait là assurément que d'une parenthèse, puisque celui en qui d'aucuns ont cru voir un futur roi de France – qu'il ne fut jamais –, qui recevait ici l'empereur d'Autriche et l'iconique impératrice, ne devait pas supporter ce moment d'histoire où le roi d'Italie devint celui de Venise et préféra vendre son bien après 1866. Au gré de ses possessions princières et de ses mutations plurielles, le palais, ni Habsbourg ni Bourbon ne devint, mais Cavalli demeura, ignorant alors qu'il s'acheminait déjà vers un autre destin éponyme.

C'est sans doute alors que s'accomplit l'ultime transformation que nous contemplons aujourd'hui, celle voulue par le baron Raimondo Franchetti qui a rendu méconnaissable le vieux bâtiment pour donner vie au plus fascinant des palais gothiques, alors que pointait déjà l'aube du XXe siècle. Ainsi, chacun aura pu déjà en déduire qu'il en est pour les pierres comme pour l'homme, et que l'on peut changer du tout au tout, tout en restant soi-même, comme le démontre, au-delà des

apparences, le renouveau de l'antique demeure devenue autre, sans jamais sacrifier les mânes des Cavalli et des Gussoni, qui lui ont donné son âme.

Dans ce palais de toutes les métamorphoses, nous honorons aujourd'hui Mohammed Abdullah al-Roken.

Cela fait désormais plus de cinq ans que Mohammed al-Roken est détenu à la prison d'al-Rezin à la suite de sa condamnation par la Cour suprême fédérale chargée de la sûreté de l'État. La prison d'al-Rezin est bien connue des détenus. De mémoire de prisonnier, on sait que l'on n'y respecte pas les règles pourtant minimales des nations civilisées pour le traitement des détenus et que s'y pratiquent tous les abus envers les enfermés. On y est humilié en permanence. On n'y séjourne jamais sans conséquence.

À vrai dire, rien ne prédestinait aux geôles indignes de l'État émirati ce diplômé en droit de l'université d'Al-Ain, à 23 ans, devenu un avocat renommé et un brillant constitutionnaliste, après un doctorat de l'université de Warwick. Bien au contraire, dès l'âge de 36 ans, il a déjà accumulé les titres de professeur agrégé de droit public, de vice-doyen de la faculté de droit à l'université d'Al-Ain, de président de l'Association des juristes des Émirats – regroupement emblématique des avocats du pays – et d'associé fondateur du puissant cabinet al-Roken & Associés qui a conquis une solide réputation dans des spécialités aussi diverses que le droit commercial, le droit de l'assurance ou ceux de l'arbitrage commercial, de la construction ou encore du droit administratif des Émirats.

Ce cours des honneurs remonté, sans à-coup, ni accroc, l'a conduit au faite d'une reconnaissance annoncée en le consacrant président de la Commission d'équivalence des diplômes du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, aussi bien que membre incontournable de diverses délégations de l'État où il figure comme représentant officiel de l'État, notamment à la Conférence des Nations Unies sur la création d'une Cour pénale internationale.

Oui, Mohammed al-Roken était bien, comme il le plaidera pour lui et ses compagnons d'infortune, "au cœur du système". Un privilégié du régime en quelque sorte. Bien avant l'âge de 40 ans, quand – si l'on en croit Léonard de Vinci – tout homme est responsable de son visage, il avait déjà dans son pays et au niveau international gravi tous les degrés de la réussite universitaire, sociale et professionnelle dans son pays et au-delà.

"Pour aller vers la métamorphose, comment changer de voie ? " interroge Edgar Morin en guise d'exhortation initiatique.

Quant à lui, le savant commentateur de la Constitution de son pays dans les revues scientifiques américaines a choisi de se consacrer à la défense et à la promotion des droits de l'homme. Sans renoncer à sa culture, sans rien renier de sa religion, sans sacrifier ses valeurs, il s'est attaché à exalter chaque jour davantage leur universalité et leur indivisibilité, au gré de publications spécialisées mais plus encore de les vulgariser auprès des médias populaires. En 2004, Mohammed al-Roken est allé jusqu'à demander l'autorisation de créer une association dont l'unique objet était la défense des droits de l'homme aux Émirats. C'en était déjà trop. L'autorisation, réservée aux féaux et séides du régime, ne pouvait que lui être refusée.

Il n'avait fait en cela que revendiquer comme un devoir son droit "de promouvoir la protection et la réalisation des droits universellement reconnus aux niveaux national et international". Point de sédition. Il ne demandait rien d'autre aux autorités des Émirats que d'amender leurs lois pour les mettre en conformité avec les standards internationaux. Il réclamait aussi un traitement conforme aux exigences constitutionnelles à l'égard des dissidents pacifiques.

Dès lors, sa voie changeait assurément. À deux reprises, il allait être arrêté, en juillet 2006 et en août 2006, et interrogé sur ses activités et ses discours publics, notamment pour avoir accordé une interview à une chaîne de télévision sur le conflit du Liban. Certes, lors de ces deux coups de semonce, il a été libéré sans avoir été inculpé. Mais, depuis, il lui fut interdit de donner des entretiens aux médias, de publier des articles. Il n'a plus eu le droit de donner des conférences à l'université d'Al-Ain. Pas plus que de poursuivre ses cours pour les nouveaux avocats à l'Institut de formation judiciaire de Dubaï.

Il aurait pu choisir une carrière dont les aurores s'annonçaient si brillantes après tant de titres mérités et tant de postes remarquables, se laisser bercer par les prébendes, mais il a préféré l'idée qui transcende. Cela lui vaudra d'être harcelé pendant plusieurs années : intimidations, menaces, arrestations arbitraires, interdiction de voyager, saisie de passeport, interdictions diverses. Cela n'a fait que renforcer ses pas dans la voie déjà tracée. Nous entendons alors l'écho de Nietzsche faisant gronder la voix de Zarathoustra, à l'heure de la deuxième des trois métamorphoses, précisément à cet instant où "au fond du désert le plus reculé... l'esprit se change en lion, il veut conquérir la liberté et être le maître dans son propre désert".

Pourtant ici, il n'est pas question de magie, de récit mythique ou féérique, de dieux ou d'hommes transformés en monstres ou animaux. Il ne s'agit pas davantage du cancrelat dégénéré de Kafka. Il s'agit de l'homme qui devient un autre homme. Cette métamorphose, digne d'Éloge pour Edgar Morin, objet d'Ivresse pour Stefan Zweig, mais voulue comme une recreation incessante de soi, c'est lui et lui seul qui l'a choisie.

Ce n'est pas seulement son visage buriné par les souffrances de l'enfermement depuis plus de cinq ans qui nous interpelle aujourd'hui. Ce n'est pas son portrait qu'il nous appartient de brosser ce soir car, comme Montaigne, si imprégné d'Ovide au point de citer 72 fois les Métamorphoses dans les Essais – que je me plais à citer ici, sans esprit de clocher –, annonçait au chapitre "Du repentir" (III, 2) : "Je ne peints pas l'estre. Je peints le passage." Point de portrait, en effet. C'est ce passage, cette transformation, cet accomplissement, ce moment où l'idée prend le pas sur l'intérêt, où les lueurs de la conscience deviennent le moteur de l'indépendance ou le vecteur de la désobéissance, qui seul doit retenir notre attention ce soir. Car c'est bien cela qui nous intéresse.

En mars 2011, Mohammed al-Roken a persisté et signé. Avec plus d'une centaine d'autres professeurs d'université, juges et étudiants, il a apposé son paraphe sur une pétition réclamant des réformes démocratiques. La réponse du gouvernement fut aussi immédiate que violente et se traduisit par des vagues d'arrestations successives. Dès le mois suivant, cinq militants ont été arrêtés. Les "cinq" s'étaient bornés à créer un forum sur internet où ils exerçaient leur devoir

démocratique en critiquant la politique du gouvernement. Ils allaient devenir les cinq accusés du procès désormais connu comme celui des “Cinq Émiratis”.

Là, Mohammed al-Roken a tenu à être au premier rang du collectif des avocats de la défense et a jeté toutes ses forces pour tenter d'arracher les cinq militants à la prison. C'est Mohammed al-Roken qui a fait connaître au grand public les irrégularités dont ils ont été victimes, qui a contesté la constitutionnalité de leur détention et du retrait de leur nationalité et a réclamé leur libération. Mais il n'a pu empêcher leur condamnation en novembre 2011 pour insultes publiques aux hauts dignitaires de l'État.

Quelques mois plus tard, le 17 juillet 2012, Mohammed al-Roken a été interpellé alors qu'il marchait résolument en direction d'un poste de police à Dubaï. Il allait avec candeur signaler la disparition, cinq heures auparavant, de son fils Rashid Mohamed et de son gendre Abdullah al-Hajeri.

Il devait bien vite comprendre que les proches “disparus”, déjà victimes de rafles en série, n'avaient été que les premiers arrêtés de la famille, qu'il allait devoir inexorablement rejoindre en allant se livrer lui-même. Dans les jours précédant son arrestation, Mohammed al-Roken avait demandé que son client Ahmed Abdul Khaleq, un jeune blogueur, défenseur des droits de la minorité bidun, les arabes apatrides des Émirats, ne soit pas expulsé. Considéré comme apatride dans le pays où il est né, Ahmed Abdul Khaleq était détenu sans inculpation et sous la menace de le demeurer sans limite. Il a été expulsé le 16 juillet 2012 vers la Thaïlande, un pays lointain et inconnu où il n'avait jamais vécu. Et, le lendemain, pour faire bonne mesure, les autorités ont fait procéder à l'arrestation de son avocat.

Dès lors, pour Mohammed al-Roken, à l'itinéraire de combat a succédé un chemin pavé de plus grandes souffrances. Aux côtés de 93 autres militants, il lui a fallu répondre de l'accusation de “fondation, organisation ou administration d'une organisation dans le but de renverser les institutions de l'État” et “communication avec des personnes ou des entités étrangères dans le but de porter atteinte à l'image de l'État”.

À partir du 4 mars 2013 a commencé un “simulacre” de procès collectif à huis clos devant la Chambre de la sûreté de l'État de la Cour suprême fédérale à Abou Dabi. Tous les accusés ont nié les faits. Certains ont affirmé que les signatures sur des aveux avaient été forgées.

Comme pour les “5 Émiriens” de 2011, Mohammed al-Roken, devenu accusé, n'en est pas moins demeuré la figure de proue de la défense. Au nom des droits de la défense, c'est lui qui a présenté le 26 mars une requête pour exiger que les accusés soient autorisés à accéder aux pièces du dossier. Mais elle a été rejetée. Il a dénoncé les mauvais traitements subis par les accusés, contesté la recevabilité des preuves. Mais ce fut en vain. Le procès connaîtra 14 audiences sans que la voix des accusés ne soit jamais entendue.

Non seulement les juges de la Cour de sûreté de l'État ont refusé de s'interroger sur les moyens d'obtention des preuves par les interrogateurs de la Sûreté de l'État pendant les mois où les accusés ont été détenus au secret dans des lieux inconnus sans accès à des avocats, mais, plus encore, c'est à ces preuves obtenues par la torture que les juges se sont exclusivement référés.

Ainsi qu'on le sait déjà, le 2 juillet 2013, Mohammed al-Roken a été condamné à 10 ans de prison, ainsi qu'à une mesure de surveillance administrative de 3 ans pour avoir prétendument monté une organisation en vue de renverser le régime en place. Il s'est également vu interdire d'exercer l'activité d'avocat. 69 autres accusés ont été condamnés à des peines allant de 7 à 15 ans. Pour eux, aucun recours : les décisions rendues par la Cour suprême fédérale sont définitives.

Au nom de la loi ! Depuis, sous couvert de terrorisme, l'arsenal répressif des Émirats se renforce toujours davantage contre les défenseurs des droits de l'homme. La "loi fédérale n° 7 de 2014 sur la lutte contre les crimes terroristes" assimile un vaste éventail d'activités au terrorisme : le premier article définit comme entreprise terroriste le fait de "perturber ou de miner la sécurité nationale ou internationale, ou de s'opposer à l'État", ce qui permet de condamner les défenseurs des droits de l'homme ou les opposants au gouvernement à de longues peines d'emprisonnement et même à mort.

On pourrait faire ainsi, dans tous les pays, le recensement des inventions législatives, réglementaires ou administratives, déclarées ou déguisées, mais toujours recommencées – les dernières en Chine et en Égypte – destinées à limiter, entraver ou réprimer l'action des avocats et plus généralement des défenseurs des droits fondamentaux.

Aujourd'hui, dans la prison d'al-Rezin, l'une des plus redoutées des Émirats arabes unis, Mohammed al-Roken continue, depuis plus de 5 ans, d'endurer insultes et traitements dégradants. Il affirme y avoir été maltraité et torturé dans le but d'obtenir des aveux. Il doit endurer le bruit tonitruant de puissants haut-parleurs qui diffusent de la musique et de la propagande extrêmement forte pendant de longues heures. Aux toilettes, "nu et les yeux bandés", il doit tendre la main sous la porte "en suppliant pour obtenir du savon". Les membres de sa famille sont harcelés.

Ce tableau-là, aucun visiteur des musées d'Abou Dabi n'aura jamais la fortune de le contempler. Quant à nous, il n'y a "rien de plus urgent ni de plus important" à entreprendre aux Émirats que d'y promouvoir le futur, l'émancipation, la liberté.

À l'heure où un tel traitement a entraîné une détérioration de sa santé, notre vision de lui se transforme à nouveau. C'est là qu'acceptant la souffrance pour l'idée qu'il a de ses devoirs envers les autres, le défenseur ne se métamorphose plus : il se transfigure.

Comme le rappelait Robert Badinter en remettant ce même prix Ludovic Trarieux à un lauréat chinois, il y a presque 20 ans, en 1998 : "En présence de forces brutales et implacables, ce militant devient un héros, au mépris de sa vie. Lui seul appelle notre reconnaissance." C'est cette reconnaissance que nous exprimons ce soir envers Mohammed al-Roken que nous saluons comme le légitime 25^e lauréat du XXII^e prix Ludovic Trarieux. Nous le faisons avec une émotion toute particulière parce qu'il est aussi le dernier.

Le dernier d'une série, interrompue sans doute, mais toujours recommencée depuis 33 ans et jusqu'à ce jour. Car il s'agit là d'une histoire qui ne veut pas finir. Georges Braque, entre le jour et la nuit, écrivait dans ces cahiers que sa plume

dérobaît subrepticement à l'appel de la palette : “Je n'ai jamais pu discerner un commencement d'une fin. ”

Désormais, c'est un autre prix qui va naître ou renaître. Il ne sera ni véritablement le même, ni tout à fait un autre. “Ce qui est ne devient pas, ce qui devient n'est pas”, nous dit encore la voix du philosophe. L'année prochaine, sans nul doute, l'Académie que nous avons portée à la lumière à Athènes, puis fortifiée entre les murs épais d'une autre Académie, plusieurs fois centenaire à Rome, aura la charge d'attribuer cette récompense. Elle aura besoin de toutes les forces vives qui déjà se sont réunies pour en porter le message. Elle aura besoin d'autres forces encore. Des experts s'efforceront à leur tour de choisir des lauréats dignes de leurs devanciers et notamment de l'absent de ce soir.

“L'idée de métamorphose porte à la fois la rupture et la continuité”, assure Edgar Morin comme pour en rehausser l'éloge. Se métamorphoser pour exister et pour durer. Ce message est ancien, il vient du fond des temps. Il est la raison d'être de notre réunion de ce soir.

Alors que, pour tant de philosophes, le mythe de la métamorphose a pour fonction de donner un sens au monde, nous percevons mieux ici que Pico della Mirandola, si savant et excellent en toute chose, avait raison. La métamorphose, c'est la capacité “de devenir tout ce que nous voulons être”, ainsi qu'il l'a écrit sous le titre de *De la dignité de l'homme*. Et dès lors, n'est-ce peut-être pas seulement “de devenir ce que l'on est”, comme le reprendra et le théoriserà, quatre siècles plus tard, Nietzsche, avec au demeurant une plus grande fortune posthume que son devancier. “Devenir tout ce que nous voulons être”, c'est le message qui s'élève de la prison de Mohammed al-Roken à notre adresse et que certains, privés de leur confort et de leur liberté, ou parfois pis, ont su garder intact. Depuis le Quattrocento, il a parcouru les âges. Il doit être plus que jamais présent et chaque fois davantage prégnant, dans ses formes changeantes et imaginantes. Il donne un sens à la vie comme une marque de la noblesse humaine : exemple de vie, refus du renoncement, principe de renouveau.

“Devenir tout ce que nous voulons être”, c'est cette maxime de volonté et d'action que nous devons entendre ce soir.

Plus que tout autre, l'engagement de Mohammed al-Roken nous offre un exemple à méditer, tant il est vrai qu'il n'est pas de conversion qui ne réponde à l'écho d'une voix et n'obéisse à la force d'une certitude. N'est-ce pas le moment de rappeler ici les paroles prononcées par Ludovic Trarieux, il y a plus d'un siècle : “Ce n'est pas pour notre plaisir que nous nous sommes intéressés à la cause de la justice ; ce n'est pas par pure folie que nous nous sommes engagés dans la mêlée, c'est guidés par la voix de notre conscience et la certitude de défendre le droit. ” Que cette voix et cette certitude guident nos choix de demain et nous habitent pour longtemps !

Discours d'acceptation

M. Mohammed al-Saqer, son confrère au sein de l'Association des juristes aujourd'hui dissoute, qui a été lui-même condamné à 5 ans d'emprisonnement par contumace, s'était rendu à Venise pour recevoir le Prix au lieu et place de Mohammed al-Roken, détenu aux Emirats Arabes Unis, depuis plus de cinq années. Dans son discours, Mohammed al-Saqer a évoqué la haute figure de Mohammed al-Roken comme celle d'un «homme de principes qui défend les droits de l'homme de tous» et un avocat courageux qui a accepté de s'occuper des affaires réputées "dangereuses" à défendre, car il était "le seul à accepter ce risque et il le paye maintenant de sa liberté". Il a ajouté que Mohammed al-Roken « ne travaillait pas pour la célébrité, mais travaillait pour défendre les « sans-voix », les pauvres et les citoyens afin de donner les droits à ceux qui méritent d'en avoir. »



Les membres du Jury lors de la Cérémonie de remise du Prix 2017.

L'Hommage des avocats à un avocat

Créé en 1984, le « Prix International des Droits de l'Homme – Ludovic-Trarieux » est décerné à « un avocat sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes ».

Il est la plus ancienne et la plus prestigieuse des récompenses réservées à un avocat puisque son origine remonte au message de Ludovic Trarieux (1840-1904), fondateur, en 1898, au moment de l'Affaire Dreyfus, de la « Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen » : « Ce n'était pas seulement d'ailleurs la cause isolée d'un homme qui était à défendre, c'était, derrière cette cause, le droit, la justice, l'humanité ».

Un an après sa création, le Premier Prix a été attribué le 27 mars 1985 à Nelson Mandela alors emprisonné depuis 23 ans en Afrique du Sud. Il a été remis officiellement à sa fille, le 27 avril 1985. C'était alors le premier prix qui lui était décerné en France et le premier dans le monde par des confrères avocats. Cinq ans plus tard, le 11 février 1990, Nelson Mandela était libéré. A partir de cette date, le prix a été de nouveau attribué.

Depuis 2003, le prix est devenu l'Hommage désormais annuel des avocats à un avocat du monde. Il est décerné conjointement par les Instituts des Droits de l'Homme des barreaux de Bordeaux, de Bruxelles et de Paris, l'Unione forense per la tutela dei diritti dell'uomo (Rome) la Rechtsanwaltskammer de Berlin, les barreaux d'Amsterdam et de Luxembourg, l'Ordre des Avocats de Genève, ainsi que l'Union Internationale des Avocats (UIA) et l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens (IDHAE). Il est remis aux lauréats alternativement dans une des villes où chacun des instituts exerce son activité.

LAURÉATS DEPUIS 1984

- 1985: Nelson MANDELA (Afrique du Sud)
- 1992: Augusto ZÚÑIGA PAZ (Pérou)
- 1994: Jadranka CIGELJ (Bosnie-Herzégovine)
- 1996 Najib HOSNI (Tunisie) et Dalila MEZIANE (Algérie)
- 1998 : ZHOU Guoqiang (Chine)
- 2000 : Esber YAGMURDERELI (Turquie)
- 2002 : Mehrangiz KAR (Iran)
- 2003 : Digna OCHOA et Bárbara ZAMORA (Mexique).
- 2004 : Akhtam NAISSE (Syrie)
- 2005 : Henri BURIN DES ROZIERES (Brésil)
- 2006: Parvez IMROZ (Inde)
- 2007 : René GÓMEZ MANZANO (Cuba)
- 2008 : U AYE MYINT (Birmanie)
- 2009 : Beatrice MTETWA (Zimbabwe)
- 2010 : Karinna MOSKALENKO (Russie)
- 2011 : Fethi TERBIL (Libye)
- 2012 : Muharrem ERBEY (Turquie)
- 2013 : Vadim KURAMSHIN (Kazakhstan)
- 2014 : Mahienour el-MASSRY (Égypte)
- 2015 : Walid Abu al-KHAIR (Arabie Saoudite)
- 2016 : WANG Yu (Chine) (Refusé)
- 2017 : Mohammed al-ROKEN (Émirats arabes unis)



Maquette, Conception et Réalisation

Vera Durant-Faber